

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2009

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents :

M. GIRARD Claude, MME DEBUISSON-KAUFMANN Marie-Claire, M. JUIF André, M. PELLETEY Hubert,
M. BARB Jacques, M. BARRALON Guy,
M. COURBOT Gilles, M. GARCIA Michel, M. GEHANT Pascal, M.JOMARD Norbert, M. LAUDIE Marc ,
M. MONDOLONI Jean-Pierre, M. MORGEN Jean-Paul,

Absent :

M. MONPOINT Christophe donne procuration à M. COURBOT Gilles

secrétaire de séance : M. BARRALON Guy

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 24 avril 2009
- 2 - Finances: décisions modificatives
- 3 - Primes personnel
- 4 - Tarifs clsh
- 5 - Emploi saisonnier
- 6 - Ecole numérique rurale
- 7 - Classement voiries communales
- 8 - Modifications de commissions
- 9 - Bureau de vote
- 10 - DIA
- 11 - Informations diverses
- 12 - Questions diverses

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 24/04/2009

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance.

Le compte-rendu de la séance du 24 avril 2009 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité

2- Finances: décisions modificatives

M. le Maire rappelle au Conseillers qu'il était prévu sur le budget 2009 à l'article 2313 : 8 325,16 € pour solder les travaux du CLA (aménagement médiathèque et CLSH). Mais cette opération avait fait l'objet de la création d'une ligne spécifique sur le compte 2313 opération 100, les dernières factures concernant ces travaux sont arrivées et s'élèvent en fait à 4946,90 €, il conviendrait d'imputer ce montant au compte 2313 opération 100.

A l'unanimité, les élus décident d'imputer 4 946,90 € à l'opération 100 du compte 2313 et de laisser le reliquat au compte 2313.

Au budget Lotissement des Roseaux, il reste un solde de 2930,20 € concernant le bornage effectué en 2007 (il y avait eu à l'époque un accord avec le géomètre pour différer une partie de la facturation). Ce montant n'a pas été prévu sur le budget 2009, il convient de l'imputer à l'article 6045. Il était également prévu de facturer

au propriétaire du terrain situé à côté du lotissement, le prorata du bornage pour son terrain soit 885,04 €, montant qu'il convient d'affecter au compte 705 du lotissement des Roseaux.

A l'unanimité, les élus décident d'imputer 2930,20 € au compte 6045 et d'inscrire 885,04 € au compte 705.

3- Primes personnel

M. le Maire rappelle aux élus, qu'une prime en fin d'année avait été octroyée à l'ensemble du personnel communal. Il propose au conseil de reconduire cette prime avec un paiement semestriel (une fois avant les congés d'été et le solde avant Noël), prime allouée au prorata des heures de chaque agent. Suite à l'augmentation des heures de deux agents, il convient donc de réajuster le montant total pour l'année 2009 soit 3069 €, cette somme a été prévue au budget 2009

A l'unanimité, les élus décident de reconduire cette prime à l'ensemble du personnel au prorata des heures effectuées par chaque agent.

4- Tarifs clsh

M. Hubert PELLETEY propose de reprendre la décision du dernier conseil pour les tarifs du CLSH, après avoir découvert un oubli dans ce qui avait été proposé. Les tarifs étant applicables à compter du 1er juillet prochain, il propose d'ajouter un forfait afin de favoriser les inscriptions à la semaine (coût moins élevé pour les familles et pour l'équipe du CLSH une meilleure gestion des effectifs)

M. le Maire soumet au vote la nouvelle tarification pour le CLSH,

A l'unanimité, les élus décident d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1er juillet 2009 :

Tarifs pour inscription à la journée:

PRESTATION	DENNEYSIENS	EXTERIEURS
Garderie	0,8 €	0,8 €
½ Journée avec repas	6,9 €	7,9 €
½ Journée sans repas	3,7 €	4,7 €
Journée avec repas	10,6 €	11,6 €
Journée sans repas	7,42 €	8,42 €
Sortie (repas tirés du sac)	15 €	16 €
Mini Camp	15 € / jour	16 € / jour

Tarifs forfaits semaine Denneysiens:*

Prestations	Semaine	Semaine + sortie	Semaine + Mini-Camp
Journée avec repas	45 €	51 €	63 €
Journée sans repas	32 €	41 €	59 €

Tarifs forfaits* semaine extérieures:

Prestations	Semaine	Semaine + sortie	Semaine + Mini-Camp
Journée avec repas	50 €	56 €	68 €
Journée sans repas	36 €	45 €	63 €

5- Emploi saisonnier

M. le Maire propose comme l'an passé d'embaucher une personne en complément de l'employé technique pendant l'été. La commune peut bénéficier de contrats aidés qui permettent de réduire le coût, le plus intéressant financièrement est le « contrat d'avenir » La personne pressentie à l'issue d'un entretien avec M. Pelletay et M. Juif entre dans les conditions pour pouvoir en bénéficier. Ce contrat permet de ramener le coût à 160 € au lieu de 1090€ pour 26 heures/semaine, pour une durée minimum de 6 mois, les horaires peuvent être modulés afin d'obtenir 26 heures de moyenne sur la durée. Etant donné l'économie, M. le Maire propose de recruter la personne 6 mois, avec plus d'heures les 4 premiers mois et moins les 2 derniers. La proposition d'embaucher une deuxième personne, compte tenu des aides financières, n'a pas été retenue.

A l'unanimité, les élus autorisent le Maire à signer : un contrat d'engagement avec la personne pressentie pour une moyenne/semaine de 26 heures sur une période de 6 mois à compter du 1er juin 2009 et à signer tout document pour ouvrir un contrat avenir.

6- Ecole numérique rurale

M. le Maire informe les élus du courrier qu'il a reçu de l'inspection Académique concernant le plan de relance pour le développement des écoles numériques dans les communes rurales. L'état alloue 50 millions d'euros pour équiper 5000 communes rurales en informatique, dans le département 15 écoles pourront en bénéficier. Le principe : l'état subventionne 80 % dans la limite de 9000 € l'équipement correspondant au cahier des charges (classe mobile, tableau blanc interactif...) Les ordinateurs de l'école étant à remplacer, c'est une opportunité d'équiper l'école en matériel neuf. L'inspection Académique est impliquée car il faut l'accord des enseignants qui doivent monter un projet, en contrepartie, ils obtiendront une aide et des formations. La directrice, contactée à ce sujet, est en accord avec le projet. D'après les offres reçues il resterait à la charge de la commune 2250 € H.T..

A l'unanimité les Elus autorisent le Maire à déposer une candidature pour ce plan concernant le développement des écoles numérique et à signer tout document s'y rapportant.

7- Classement voiries communales

Monsieur le Maire soumet au Conseil le tableau de classement des voies communales étudié avec la commission urbanisme, après corrections et avec environ 1000 m de plus que ce qui avait été officiellement déclaré, il rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement est attribuée en partie en fonction de la longueur de la voirie d'où l'intérêt pour la commune de mettre à jour ce tableau.

A l'unanimité, les élus autorisent le Maire, à signer le tableau des voies communales et à prendre une délibération pour intégrer les voies pas prises en compte à ce jour.

8- Modifications de commissions

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision prise par Mme Marie-Claire DEBUISSON-KAUFMANN de se retirer de la commission d'appel d'offres, du CCAS et du Comité information et communication. Il demande aux Elus qui serait candidat pour la remplacer au CCAS et à la commission d'appel d'offres.

M. Géhant est volontaire pour la remplacer au sein de la commission d'appel d'offres.

A l'unanimité, le Conseil décide de nommer M. Géhant au sein de la commission d'appel d'offres.

Personne ne présente au CCAS

M. le Maire rappelle que le bureau du CCAS doit être composé de 8 membres et du Président, il manque une personne au sein du bureau.

9- Bureau de vote

M. le Maire rappelle aux Elus, qu'il faut mettre en place le bureau de vote pour les élections européennes en date du 07 juin prochain. La salle étant indisponible ce jour même, les élections se dérouleront avec l'autorisation de M. le Préfet dans la salle de classe à l'école élémentaire. Chaque élu tiendra le bureau de vote par tranches horaires de 2h30, le bureau se compose du Président M. GIRARD, de son suppléant :

M. PELLETEY, des Assesseurs : M. JOMARD, M. JUIF, MME DEBUISSON-KAUFMANN et du secrétaire M. GARCIA

10- DIA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu trois déclarations d'intention d'aliéner concernant :

Un terrain non bâti situé section ZD n° 126 surface totale de 12 a 35 ca

Un bâtiment sur terrain propre situé section ZD n° 86 surface totale de 18 a 96 ca

Un bâtiment vendus en totalité section ZB n° 457 surface totale de 6039 m²

La commune ne souhaite pas préempter sur ces opérations.

11- Informations diverses

Fête de la musique le 23 juin 2009 à 20 heures (organisée avec la Médiathèque) : l'orchestre d'harmonie de la ville de Belfort (60 musiciens) présentera un concert gratuit et en première partie Denney recevra le groupe Tentativ'Jazz.

Le CAD proposera une buvette. Si le temps le permet, le concert se déroulera en plein air.

Les noces de diamant des époux BESANCON Paul, se dérouleront samedi 30 mai 2009 à la salle d'honneur de Denney.

M. Pelletéy informe les élus qu'une débroussailleuse vient d'être achetée pour une valeur de 493 €, et pour l'achat d'un tracteur tondeuse avec coupe à l'avant, plusieurs devis sont à étudier.

12-Question diverses

Aucune question diverse n'est soulevée

Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 15 et laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations

Ce registre peut être consulté en mairie

